

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission du 12 janvier 2001 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides d'État en faveur des petites et moyennes entreprises

(2006/C 103/03)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	XS 5/05		
État membre	République slovaque		
Région	Région autonome de Bratislava. Dans cette région, uniquement le territoire de trois districts: (Malacky, Pezinok et Senec) et le territoire de cinq quartiers de la capitale slovaque (Vajnory, Záhorská Bystrica, Jarovce, Rusovce et Čunovo). Selon la carte des aides régionales pour la République slovaque, la région assistée relève de l'article 87, paragraphe 3, point c), du traité CE.		
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Aides au développement du tourisme dans le cadre du DOCUP 2 (aides d'État) — annexe 1		
Base juridique	Zákon NR SR č. 503/2001 Z. z. o podpore regionálneho rozvoja. Jednotný programový dokument NUTS II Bratislava cieľ 2 na obdobie rokov 2004 – 2006. Nariadenie Komisie (ES) č. 70/2001 z 12. januára 2001 o použití článkov 87 a 88 Zmluvy o založení ES na štátnu pomoc malým a stredným podnikom, publikované v Úradnom vestníku Európskeho spoločenstva (Ú. v. ES L 10, 13.1.2001) v znení nariadenia Komisie (ES) č. 364/2004 z 25. februára 2004		
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	Régime d'aides	Montant total pour 2004 Note: le montant non utilisé en 2004 est inclus dans le montant pour 2005 Montant total pour 2005: 7,05 millions d'euros Montant total pour 2006: 3,643 millions d'euros Total 2004 — 2006: 10,693 millions d'euros	
		Prêts garantis	
	Aide individuelle	Montant total de l'aide	
		Prêts garantis	
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement	Oui Pour les projets d'investissement: 30 % brut (20 % net + majoration de 10 points de pourcentage brut pour les PME) des coûts totaux admissibles. Pour la première participation à une foire, une exposition ou une mission commerciale et pour les services de conseil: 50 % des coûts totaux admissibles	
Date de mise en œuvre	27.5.2005		
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2006		
Objectif de l'aide	Aide aux PME	Oui	

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME, sauf l'industrie extractive, l'industrie houillère, la sidérurgie, la construction navale, les fibres synthétiques, les soins de santé et les transports. Le régime ne s'applique pas aux cas visés à l'article 1 ^{er} , paragraphe 2, points a), b), et c), du règlement (CE) n° 70/2001.		Oui
	Certains secteurs uniquement: tourisme		Oui
	Autres services: Services de conseil Première participation à une foire, une exposition ou une mission commerciale		Oui
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom: Ministère de la construction et du développement régional SR		
	Adresse: Prievozska 2/B SK-825 25 Bratislava 26		
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement	Oui	
Numéro de l'aide	XS34/05		
État membre	Italie		
Région	Liguria		
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Mesure 1.3 — «Services d'ingénierie financière» Sous-mesure B) «Fonds de prêts participatifs»		
Base juridique	Documento Unico di Programmazione per gli interventi strutturali comunitari a titolo dell'Obiettivo 2 nella Regione Liguria approvato con decisione della Commissione europea n. C(2004) 4369 del 5.11.2004, di modifica della decisione C(2001) 2044 del 7.9.2001. Complemento di Programmazione del DOCUP Obiettivo 2 Liguria (2000-2006) approvato con deliberazione della Giunta regionale n. 1351 del 23.11.2004		
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	Régime d'aides	Montant annuel total	2,681 millions d'euros
		Prêts garantis	
	Aide individuelle	Montant total de l'aide	
		Prêts garantis	
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement	Oui	
Date de mise en œuvre	8.1.2005		
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 30.11.2008 (en cas de modification du règlement en question après le 31.12.2006, la présente mesure d'aide d'État sera modifiée en conséquence conformément aux nouvelles règles)		
Objectif de l'aide	Aide aux PME	Oui	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME	Oui	

Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom: Ligurcapital S.p.A. (soggetto gestore incaricato dalla Regione Liguria)		
	Adresse: Via Peschiera 16 I-Genova		
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement	Oui	
Numéro de l'aide	XS 58/04		
État membre	Italie		
Région	Vénétie		
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Aides en faveur de l'accès des PME aux services et aux investissements immatériels et matériels, concernant l'échange d'informations technologiques et commerciales au sein du réseau des entreprises et sur les marchés internationaux		
Base juridique	DOCUP Ob. 2 (2000/2006): Misura 2.5.az.b). Bando aree Ob. 2: DGR n. 989/2004 + DGR n. 1662/2004 Bando aree ST: DGR n. 990/2004 + DGR n. 1663/2004 Pubblicazione su BUR n. 58 dell'11 giugno 2004		
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	Régime d'aides	Montant total zones «Objectif 2»	2,366 millions d'euros
		Montant total zones «Soutien transitoire»	1,452 millions d'euros
	Aide individuelle		
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement	Oui	
Date de mise en œuvre	11.4.2004		
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 30.6.2005		
Objectif de l'aide	Aide aux PME	Oui	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME	Oui	
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom Regione Veneto Giunta regionale		
	Adresse Palazzo Balbi Dorsoduro 3901 I-30123 Venezia		
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement	Oui	

Numéro de l'aide	XS 121/05		
État membre	Italie		
Région	Friuli Venezia Giulia		
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Règlement fixant les critères et les modalités de mise en œuvre d'interventions visant à renforcer la recherche biotechnologique dans le secteur de l'aquaculture en eaux douces		
Base juridique	<p>legge 21 maggio 1998, n. 164 concernente misure in materia di pesca e di acquacoltura.</p> <p>legge regionale 20 agosto 2003, n. 14 «assestamento del bilancio 2003 e del bilancio pluriennale per gli anni 2003-2005 ai sensi dell'articolo 18 della legge regionale 16 aprile 1999, n. 7»</p>		
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	Régime d'aides	Montant annuel total	0,125 million d'euros
		Prêts garantis	
	Aide individuelle	Montant total de l'aide	
		Prêts garantis	
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 5a du règlement	Oui	
Date de mise en œuvre	30.7.2004		
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2006		
Objectif de l'aide	Aide aux PME	Oui	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Aide limitée à certains secteurs uniquement	Oui	
	– secteur de la pêche et de l'aquaculture	Oui	
Nom et adresse de l'autorité responsable	<p>Nom: Regione autonoma Friuli Venezia Giulia Direzione centrale risorse agricole, naturali, forestali e montagna Servizio pesca e acquacoltura</p>		
	<p>Adresse: via Caccia, 17 I-33100 Udine e.mail: dir.agrifor@regione.fvg.it</p>		
Numéro de l'aide	En conformité avec l'article 6 du règlement	Oui	
Autres informations	Aux termes de l'article 9 bis, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 70/2001, les régimes d'aide mis à exécution avant l'entrée en vigueur du règlement ou sans l'autorisation de la Commission sont compatibles avec le marché commun au sens de l'article 87, paragraphe 3, du traité s'ils remplissent les conditions fixées par le règlement d'exemption, à l'exception de l'obligation de contenir une référence expresse au règlement visée à l'article 3, paragraphe 1		

Numéro de l'aide	XS 133/05		
État membre	Autriche		
Région	Autriche, Europe centrale, orientale et du sud-est		
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	CIR-CE = Co-operation in Innovation and Research with Central and Eastern Europe		
Base juridique	Sonderrichtlinien CIR-CE = Co-operation in Innovation and Research with Central and Eastern Europe, auf der Grundlage der «Allgemeinen Rahmenrichtlinien für die Gewährung von Förderungen aus Bundesmitteln» (ARR 2004) des Bundesministeriums für Finanzen, BGBl. II, 51/2004, vom 26. Jänner 2004.		
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	Régime d'aides	Montant annuel total	3,2 millions d'euros ⁽¹⁾
		Prêts garantis	
	Aide individuelle	Montant total de l'aide	0,1 million d'euros
		Prêts garantis	
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement	Oui	
Date de mise en œuvre	Décembre 2005		
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2006		
Objectif de l'aide	Aide aux PME	Oui	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME	Oui	
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom: Bundesministerium für Wirtschaft und Arbeit Abtlg. für Internat. Technologie- und Innovationsangelegenheiten		
	Adresse: Stubenring 1 A-1010 Wien		
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement	Oui	

(1) Montant annuel maximal pour l'ensemble de l'action.

Numéro de l'aide	XS 144/05		
État membre	Autriche		
Région	Carinthie		
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Directive «Investissements d'entreprises dynamiques»		
Base juridique	Kärntner Wirtschaftsförderungsgesetz 1993 idgF		
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	Régime d'aides	Montant annuel total	2,5 millions d'euros
		Prêts garantis	
	Aide individuelle	Montant total de l'aide	
		Prêts garantis	

Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement		Oui	
Date de mise en œuvre	28.7.2005			
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2006			
Objectif de l'aide	Aide aux PME		Oui	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME		OUI	
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom: Kärntner Wirtschaftsförderungs Fonds			
	Adresse: Heuplatz 2 A-9020 Klagenfurt			
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement		Oui	
Numéro de l'aide	XS 145/05			
État membre	Italie			
Région	Campania			
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes — Aides à l'activité indépendante			
Base juridique	Legge regionale n. 15/2002 Art. 42 Deliberazione di Giunta Regionale n. 2500 del 30.12.2004 — Burc n. 7 del 31.1.2005			
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	Régime d'aides	Montant annuel total	6 millions d'euros	
		Prêts garantis		
	Aide individuelle	Montant total de l'aide		
		Prêts garantis		
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement		Oui	
Date de mise en œuvre	16.6.2005			
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	31.12.2006			
Objectif de l'aide	Aide aux PME		Oui	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME		Oui	
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom: Regione Campania Assessorato alle attività produttive Area generale di coordinamento sviluppo attività settore secondario — settore sviluppo e promozione delle attività industriali e fonti energetiche Dott. Giuseppe Gramanzini			
	Adresse: Centro Direzionale Isola A6 I-Napoli Tel: (081) 796 68 09 fax: (081) 796 60 33 Age12@regione.campania.it			
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement		Oui	

Numéro de l'aide	XS 153/05		
État membre	Italie		
Région	Toscana		
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle	Plan régional de développement économique — Action A. 1 «Aide à l'innovation et à l'internationalisation des PME»		
Base juridique	Delibera C.R. n. 64 del 22.6.2004 Decreto n. 3577 del 20.6.2005		
Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aides ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire	Régime d'aides	Montant annuel total	25 millions d'euros
		Prêts garantis	
	Aide individuelle	Montant total de l'aide	
		Prêts garantis	
Intensité maximale des aides	En conformité avec l'article 4, paragraphes 2 à 6, et l'article 5 du règlement	Oui	
Date de mise en œuvre	1.9.2005		
Durée du régime d'aides ou de l'aide individuelle	Jusqu'au 31.12.2006		
Objectif de l'aide	Aide aux PME	Oui	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides aux PME		
	Certains secteurs uniquement	Oui	
	Autres secteurs manufacturiers	Oui	
	Autres services	Oui	
Nom et adresse de l'autorité responsable	Nom: Regione Toscana		
	Adresse: Via di Novoli, 26 I-50127 Firenze		
Aides individuelles d'un montant élevé	En conformité avec l'article 6 du règlement	Oui	